



PROVINCE DE QUEBEC
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITE DE SAINT-NAZAIRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de cette municipalité, conformément aux exigences du règlement 333-15 portant sur les dérogations mineures que :

Monsieur Robin Simard, propriétaire du 1006, Rang 3, a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement de la résidence à au moins 4.1 m de la limite latérale du lot au lieu d'au moins 6 m tel que le prévoit la grille des spécifications pour la zone 38-Avia du règlement de zonage 329-15.

AVIS PUBLIC est également donné que le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire qui sera tenue :

**Le lundi 6 juillet 2020 à 20 h
à la salle du conseil municipal de la municipalité de Saint-Nazaire
sauf si le huis clos est maintenu**

PROCÉDURE DE REMPLACEMENT APPLICABLE À LA DÉROGATION MINEURE

Suivant l'arrêté ministériel numéro 200-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue, sauf si le conseil en décide autrement. Dans ce cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure, en transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le jeudi 2 juillet 2020 à 16 h, de l'une ou l'autre des façons suivantes :


- Par la poste à la Direction générale de la municipalité de Saint-Nazaire 174, rue Principale, Saint-Nazaire, G0W 2V0
- Par courriel à : pytremblay@ville.saint-nazaire.qc.ca.

Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci se prononce à l'égard de la demande.

Une présentation détaillée du projet soumis est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Nazaire au www.saint-nazaire.qc.ca.

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande de dérogation mineure, veuillez communiquer avec le Service d'urbanisme au numéro de téléphone 418 662-4154 poste 2405.

Donné à Saint-Nazaire le 9 juin 2020


Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général